



Commission des finances

Distr. générale
4 mai 2022
Français
Original : anglais

Vingt-septième session

Kingston, 13-15 juillet 2022

Point 10 de l'ordre du jour provisoire*

**État des fonds d'affectation spéciale
de l'Autorité et questions connexes**

État des fonds d'affectation spéciale de l'Autorité et questions connexes

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Il est rendu compte dans le présent rapport de l'état des fonds d'affectation spéciale créés en application du Règlement financier de l'Autorité.

II. Fonds de dotation pour la recherche scientifique marine dans la Zone

2. Créé par la résolution [ISBA/12/A/11](#) de l'Assemblée de l'Autorité internationale des fonds marins, le Fonds de dotation pour la recherche scientifique marine dans la Zone a pour vocation de favoriser et d'encourager la recherche scientifique marine dans la Zone au profit de l'humanité tout entière, en particulier en appuyant la participation de scientifiques et de techniciens qualifiés venant de pays en développement aux programmes de recherche scientifique marine et en leur offrant la possibilité de s'associer à des activités de coopération scientifique et technique internationales, notamment grâce à des programmes de formation, d'assistance technique et de coopération scientifique. Depuis 2021, celui-ci a bénéficié de contributions faites par la Chine (20 000 dollars) et le Mexique (20 000 dollars).

3. Au 30 avril 2022, le capital du Fonds s'établissait à 3 573 567 dollars (voir tableau 1).

* [ISBA/27/FC/L.1](#).



Tableau 1
État, au 30 avril 2022, du Fonds de dotation pour la recherche scientifique marine dans la Zone

(En dollars des États-Unis)

Capital	3 573 567
Intérêts créditeurs cumulés	1 135 700
Montant total des recettes	4 709 267
Dépenses afférentes aux travaux de recherche scientifique marine	(625 279)
Montant total des ressources disponibles (intérêts, déduction faite des dépenses)	510 421

III. Fonds de contributions volontaires servant à couvrir les frais de participation aux réunions de la Commission juridique et technique et de la Commission des finances des membres de ces commissions qui sont originaires d'États en développement

4. Le fonds de contributions volontaires servant à couvrir les frais de participation aux réunions de la Commission juridique et technique et de la Commission des finances des membres de ces commissions qui sont originaires d'États en développement a été créé par l'Assemblée en 2002 (décision [ISBA/8/A/11](#)).

5. Au 30 avril 2022, le montant total cumulé des contributions versées au fonds était de 1 314 345 dollars. Depuis août 2021, ce dernier a bénéficié de contributions versées par la Chine (20 000 dollars), les Pays-Bas (26 449 dollars) et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (10 000 dollars). À ce jour en 2022, en plus de s'acquitter de leur participation aux frais généraux annuels, cinq contractants ont également versé des contributions volontaires facultatives de 6 000 dollars chacun¹. Le montant total des dépenses du fonds s'élève à 1 134 000 dollars, soit un solde disponible de 180 344 dollars. On trouvera dans le tableau 2 des informations sur l'état du fonds de contributions volontaires au 30 avril 2022.

Tableau 2
État, au 30 avril 2022, du fonds de contributions volontaires servant à couvrir les frais de participation aux réunions de la Commission juridique et technique et de la Commission des finances des membres de ces commissions qui sont originaires d'États en développement

(En dollars des États-Unis)

Contributions	1 105 413
Subventions reçues du Fonds des investisseurs pionniers/Fonds de dotation	195 000
Intérêts créditeurs	13 932
Montant total des recettes	1 314 345

¹ Global Sea Mineral Resources Ltd., Tonga Offshore Mining Ltd., Nauru Ocean Resources Inc., Marawa Research and Exploration Ltd., et Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER).

Dépenses engagées pour les participants et les activités autorisées	1 133 319
Frais bancaires	681
Montant total des dépenses	1 134 000
Montant total des ressources disponibles	180 344

IV. Fonds de contributions volontaires à l'appui de la participation aux réunions du Conseil de l'Autorité internationale des fonds marins des membres du Conseil originaires d'États en développement

6. À sa vingt-troisième session, en 2017, l'Assemblée a prié le Secrétaire général de créer un fonds de contributions volontaires à l'appui de la participation aux réunions du Conseil de l'Autorité internationale des fonds marins des membres du Conseil originaires d'États en développement (décision [ISBA/23/A/13](#)).

7. Depuis décembre 2021, le fonds a bénéficié de contributions versées par la France (22 200 dollars) et le Royaume-Uni (10 000 dollars). On trouvera dans le tableau 3 des informations sur l'état du fonds de contributions volontaires au 30 avril 2022.

Tableau 3

État, au 30 avril 2022, du fonds de contributions volontaires à l'appui de la participation aux réunions du Conseil de l'Autorité internationale des fonds marins des membres du Conseil originaires d'États en développement

(En dollars des États-Unis)

Contributions	119 702
Appui apporté aux représentants au Conseil	95 629
Ressources disponibles (contributions, déduction faite des dépenses)	24 073

V. Fonds d'affectation spéciale destiné à assurer un appui extrabudgétaire à l'Autorité internationale des fonds marins

8. L'Autorité reçoit des États membres et d'autres donateurs des ressources extrabudgétaires destinées à financer des activités non prévues au budget ou des activités non financées au moyen du budget approuvé. Ces ressources sont des contributions ou des sommes versées ponctuellement pour appuyer l'exécution de programmes ou de projets pluriannuels. Leur utilisation doit être conforme aux conditions arrêtées avec les donateurs respectifs, notamment en ce qui concerne la communication de l'information et l'audit. Au 30 avril 2022, l'Autorité avait reçu des ressources extrabudgétaires d'un montant total de 1 995 215 dollars. Les contributions reçues entre mai 2021 et le 30 avril 2022 proviennent des donateurs suivants : Institut national de la biodiversité marine de Corée (42 298 dollars), Electronic Consulting Services Federal, LLC (30 415 dollars), France (33 580 dollars) et Monaco (22 306 dollars).

9. Afin de faciliter la gestion financière et la tenue des comptes et de bien séparer contributions extrabudgétaires et contributions au budget administratif général de l'Autorité, le Secrétaire général a créé, en mars 2018, un fonds d'affectation spéciale

multidonateur ayant pour vocation d'appuyer les activités de l'Autorité au moyen de ressources extrabudgétaires. Le fonds a été créé en application de l'article 5.5 du Règlement financier de l'Autorité et, comme le prévoit l'article 5.6, doit être géré conformément à ce règlement. L'état actuel du fonds est présenté dans le tableau 4.

Tableau 4

État, au 30 avril 2022, du fonds d'affectation spéciale destiné à assurer un appui extrabudgétaire à l'Autorité internationale des fonds marins

(En dollars des États-Unis)

Contributions	1 995 215
Montant total des dépenses prévues par les accords relatifs aux projets	1 259 554
Ressources disponibles (contributions, déduction faite des dépenses)	735 661
Intérêts	449
Frais bancaires	545
Montant total des ressources disponibles	735 565

VI. Fonds de contributions volontaires destiné au financement des activités du Représentant spécial du Secrétaire général de l'Autorité internationale des fonds marins pour l'Entreprise

10. Durant la première partie de sa vingt-cinquième session, le Conseil a prié le Secrétaire général de créer un fonds de contributions volontaires afin que l'Autorité dispose des ressources nécessaires au financement des activités du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Entreprise (décision [ISBA/25/C/16](#)).

11. Le fonds a été créé le 1^{er} mars 2019. Au 30 avril 2022, sept contributions, d'un montant total de 60 655 dollars, y avaient été versées et les dépenses se chiffraient à 43 572 dollars, soit un solde restant de 17 083 dollars.

VII. Recommandation

12. La Commission des finances est invitée à prendre note du présent rapport sur l'état des fonds d'affectation spéciale administrés par l'Autorité et de la création du Fonds de recouvrement des coûts.